



L'UNION EUROPEENNE C'EST QUOI ?

L'Union européenne est « l'association économique et politique » de 28 États appartenant au continent européen.

L'Union européenne (UE) a pour objectifs :

- d'établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, de sauvegarder la paix et de rechercher l'unité politique
- d'assurer, par une action commune, le progrès économique et social : création d'un marché intérieur européen et renforcement de la cohésion sociale.





L'UNION EUROPEENNE C'EST QUOI ?

LES DIFFÉRENTS ESPACES DE L'UNION EUROPEENNE



L'UNION EUROPEENNE ET SES VOISINS

Depuis sa création, de nombreux débats sur les frontières de l'Union européenne ont montré les interrogations des opinions européennes sur la question des frontières finales de l'Union européenne et de son identité. La question est complexe car les différents États membres n'ont pas tous la même perception.

A la question des critères d'élargissement de l'Union européenne, la réponse donnée est la suivante: tout pays européen capable de reprendre et d'assumer l'ensemble de l'acquis communautaire, c'est-à-dire les traités et le droit dérivé, y compris l'euro, a vocation à devenir membre. Toute réflexion voulant définitivement fixer les limites de l'Union est en contradiction avec le processus de construction européenne qui, depuis 1950, est une « création continue ».

Les Etats membres

L'Union européenne compte 28 États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. La Croatie est le dernier État à être entré dans l'Union, le 1^{er} juillet 2013.

Les pays candidats potentiels

La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo sont des candidats potentiels pour peu qu'ils réussissent à remplir les critères d'adhésion.

Les non-membres déclarés

Le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse ne sont pas membres de l'Union européenne, bien qu'ils remplissent les conditions d'adhésion, parce que leur opinion publique n'y consent pas à l'heure actuelle.

Les pays candidats

Six États ont la qualité de candidats à l'entrée dans l'Union européenne : Albanie, Islande, Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Monténégro, Serbie, Turquie.

La politique européenne de voisinage

L'UE a développé une **politique européenne de voisinage** (PEV) pour gérer ses relations avec ses voisins :

- au sud-est du continent au profit de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Belarus, de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine;
- au sud de la Méditerranée avec l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie et la Tunisie.



L'UNION EUROPÉENNE C'EST QUOI ?



L'ESPACE SCHENGEN

L'une des initiatives les plus importantes destinées à faciliter les voyages des citoyens au sein de l'Union européenne tire son origine d'un accord intergouvernemental entre l'Allemagne, la France et les pays du Benelux signé dans la petite ville frontalière luxembourgeoise de Schengen en 1985.

Cet accord supprime les contrôles sur les personnes, quelle que soit leur nationalité, aux frontières entre les États membres, harmonise les contrôles aux frontières extérieures de l'UE et introduit une politique commune en matière de visas. Ainsi s'est créé un espace sans frontières internes — l'espace Schengen.

Les normes de l'espace Schengen ont été absorbées par le droit de l'Union européenne grâce au traité d'Amsterdam en 1999, bien que l'espace comprenne aussi quatre États non-membres de l'Union européenne — Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse — et de facto trois micro-États européens — Monaco, Saint-Marin, et le Vatican.

Tous les États de l'Union, sauf deux — l'Irlande et le Royaume-Uni — doivent, à terme, mettre en œuvre l'acquis Schengen. À l'exception de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie et de la Roumanie, tous les autres États membres y participent déjà.

L'espace Schengen englobe actuellement 26 pays, plus de 400 millions d'habitants sur une superficie de 4 312 099 km².



LA ZONE EURO

A partir de 1971, les gouverneurs des banques centrales de la CEE décident de réduire à 2,25 % les marges de fluctuation entre les monnaies européennes et créent le système monétaire européen (SME), qui entre en vigueur en mars 1979. Au Conseil européen de Madrid en juin 1989, les di-

rigeants de l'Union européenne adoptent un plan en plusieurs phases pour une Union économique et monétaire (UEM).

La phase finale du plan a lieu le 1^{er} janvier 1999 quand les monnaies des États participants laissent progressivement la place à l'euro qui devient ainsi, le 1^{er} janvier 2002, la monnaie commune de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Autriche, du Portugal et de la Finlande.

La Banque centrale européenne est désormais responsable de la politique monétaire qui est définie et exécutée en euros.



L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

L'Espace économique européen (EEE), créé en 1994, est une union économique rassemblant trente États européens : les vingt-huit États membres de l'Union européenne (UE), moins la Croatie, et trois des quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le 28^e État membre de l'Union européenne, la Croatie, sera également officiellement intégré prochainement. L'accord assure la libre-circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes (les quatre libertés). Il inclut également des accords encadrant la politique de concurrence, la protection des consommateurs ou l'éducation. L'EEE ne couvre pas tous les domaines d'action de l'Union européenne : la Politique agricole commune, la mise en place de la monnaie unique, la Politique étrangère et de sécurité commune, la coopération policière et judiciaire en matière pénale restent exclues des accords, mais font l'objet de coopérations négociées séparément et qui ne rentrent pas encore dans les attributions de l'EEE.

¹ L'AELE est une association d'États, créée en 1960, visant à créer une zone de libre-échange entre les pays d'Europe non membres de la Communauté économique européenne (CEE) et à contrebalancer celle-ci en regroupant les États qui ne souhaitaient pas entrer dans la CEE. Peu à peu, la plupart des membres de l'AELE ont rejoint la Communauté européenne.



L'UNION EUROPÉENNE C'EST QUOI ?

LES DATES-CLÉS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

9 mai 1950

le ministre français des affaires étrangères de l'époque, Robert Schuman, lance l'idée d'une intégration européenne des industries du charbon et de l'acier d'Europe occidentale. Ce «discours de l'Horloge» est considéré comme un des actes fondateurs de l'Europe.

18 avril 1951

le traité de Paris est signé à Paris instituant la *Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)* : entré en vigueur en 1952 pour une durée de 50 ans, cette Communauté créée afin de garantir la paix (en fusionnant les intérêts financiers de la sidérurgie de six pays : France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) n'existe donc plus depuis 2002.

25 mars 1957

les traités de Rome instituant la *Communauté économique européenne (CEE)* et la *Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom)* sont signés à Rome par les six États fondateurs et entrent en vigueur en 1958. Les droits de douane industriels sont totalement éliminés en 1968, et les politiques communes, principalement la politique agricole et la politique commerciale, seront mises en place durant cette décennie.

Juin 1979

Première élection du *Parlement européen* au suffrage universel direct. Le Parlement européen était jusqu'alors composé de membres issus des parlements nationaux des pays membres de la CEE.

février 1986

l'Acte unique européen (AUE) est signé et entre en vigueur en 1987. Il a modifié le traité CEE et ouvert la voie à l'achèvement du marché unique ;

7 février 1992

le traité sur l'Union européenne (UE) — le traité de Maastricht — est signé à Maastricht. Entré en vigueur en 1993, il a créé l'Union européenne, donné plus de poids au Parlement dans les prises de décision et instauré de nouveaux domaines de coopération.

2 octobre 1997

le traité d'Amsterdam est signé et il entre en vigueur en 1999. Il a notamment augmenté le pouvoir du Parlement européen, a insisté sur les transferts de compétences et sur l'intégration plutôt que la coopération. L'Europe gère désormais des thèmes centraux à la place des états : les questions d'immigration, de sécurité, d'environnement, de santé, d'éducation, de privatisations notamment. C'est également dans ce traité qu'apparaît pour la première fois l'expression *développement durable*.

2002

Mise en circulation de l'euro

1^{er} mai 2004

adhésion de Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. La Roumanie et la Bulgarie doivent attendre 2007 pour rejoindre les Vingt-Cinq.

13 décembre 2007

l'ensemble des Etats membres signe le «traité de Lisbonne». Celui-ci apporte de nombreuses modifications institutionnelles majeures, notamment l'élection d'un Président du Conseil européen pour deux ans et demi et l'extension des pouvoirs du Parlement européen.



L'UNION EUROPÉENNE C'EST QUOI ?

GRANDS PRINCIPES ET SYMBOLES DE L'UNION EUROPÉENNE

Les grands principes

La paix

L'idée européenne plonge ses racines dans l'antiquité gréco-romaine et a traversé toute l'histoire du continent. Dès le début du 20^e siècle, des esprits visionnaires tentent d'alerter leurs contemporains sur la nécessité de s'unir pour mettre fin aux conflits entre les nations. Au milieu du 20^e siècle, le bilan désastreux des deux guerres mondiales a poussé les nations européennes à s'unir pour empêcher de nouveaux conflits et faire face aux défis futurs.

En 2012, l'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir fait avancer cette dernière, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe.

La libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes, droit fondamental garanti aux citoyens de l'Union européenne (UE) par les traités, se concrétise par l'espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures. Le concept de libre circulation des personnes a été défini à la signature de l'accord de Schengen en 1985, puis de la convention de Schengen en 1990, qui a instauré la suppression des contrôles aux frontières entre les pays participants.

Le 29 avril 2004, l'Union européenne a adopté une directive sur le droit des citoyens européens de circuler et de séjourner librement dans toute l'Union, en rassemblant les mesures éparpillées dans le complexe corpus législatif qui a géré jusqu'à maintenant la matière. Entre autres, les nouvelles mesures visent à : favoriser l'exercice du droit de libre circulation et de séjour des citoyens de l'Union; réduire au strict nécessaire les formalités administratives; mieux définir le statut des membres de la famille; circonscrire la possibilité de refuser ou mettre fin au séjour; introduire un nouveau droit de séjour permanent.

Une monnaie unique

Le 1^{er} janvier 1999, les monnaies des États participants laissent progressivement la place à l'euro qui devient ainsi, le 1^{er} janvier 2002, la monnaie commune de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Autriche, du Portugal et de la Finlande. Si les billets euro sont communs à l'ensemble de cette zone, les pièces ont une face européenne commune et une face personnalisée qui varie selon les pays.

Les symboles d'identification commune :

une devise : « Unie dans la diversité ».

Cette devise signifie que, au travers de l'UE, les européens unissent leurs efforts en faveur de la paix et de la prospérité dans le respect de la diversité des cultures, des langues, des coutumes, autant de richesses incontestables de l'UE

Une « Journée de l'Europe », le 9 mai.

En 1985, lors du Conseil européen de Milan, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres ont décidé de consacrer une journée de fête et de commémoration à cet événement historique et unique qu'est la construction européenne. Ils ont choisi le 9 mai, en mémoire du jour où Robert Schuman prononça le discours de l'Horloge, sorte d'acte de naissance de l'Europe.

un hymne : L'Ode à la joie de Beethoven.

Le choix de ce thème musical par le Conseil de l'Europe en 1972 s'explique par l'idéal de fraternité et de paix partagé par les deux hommes à l'origine de l'Ode à la joie. Mélodie sans paroles, elle est officiellement l'hymne de l'Europe depuis 1985.

un drapeau : créé en 1955,

il représente l'unité et l'identité de l'Europe. Il est composé d'un cercle de douze étoiles d'or sur fond azur. Le cercle formé d'étoiles dorées symbolise la solidarité et l'harmonie entre les peuples. Le nombre 12 n'est pas lié au nombre d'Etats membres mais il symbolise traditionnellement la perfection, la plénitude et l'unité.





Jeunesse
en action

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.